RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 03286
Numéro SIREN : 829 576 479
Nom ou dénomination : AB MULTISERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2022 sous le numéro de dépôt B2022/023082

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2020

Désignation de l'entreprise : AB MULTISERVICES — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 30 rue montesquieux 69007 LYON

SIRET : 8 2 9 5 7 6 4 7 9 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2019 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010		012	
		Autres * 014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	6 548	030 1 320	5 228
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
	Total I (5)	044	6 548	048 1 320	5 228
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) Clients et comptes rattachés *	068	17 831	070	17 831
	Créances (2) Autres * (3)	072	24 132	074	24 132
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	4 065	086	4 065
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	46 028	098	46 028
	Total général (I+II)	110	52 577	112 1 320	51 257

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	100
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	13 855
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	20 790
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	35 745
	Provisions pour risques et charges — Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	6 155
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	606
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169)	172	8 751
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	15 512
	Total général (I + II + III)	180	51 257

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	5 250
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	23 794	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2020

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : AB MULTISERVICES — Néant ☐*

Exercice N clos le : 31/12/2019

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *			209		210
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214
	Services *		217		218	99 744
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222
Production immobilisée *					224
Subventions d'exploitations reçues					226
Autres produits					230	7
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	99 751

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234
Variation de stocks (marchandises) *				236
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	1 514
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240
Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : ... – immobilier : ...)				242	49 280
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	781	244	781
Rémunérations du personnel *				250	14 167
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	6 683
Dotations aux amortissements *				254	1 004
Dotations aux provisions				256
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	4
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	73 433

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	26 318
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	1 846
Produits exceptionnels (IV)				290
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	10
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	3 671
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	20 790

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 : 312 — 20 790 — 314

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
Provisions non déductibles *				322	
Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	3 671
Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	10
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986	ZFU-TE (44. *octies* et *octies* A)	987	342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	981	JEI (44. *sexies* A)	989		
ZRD (44. *terdecies*)	127	ZRR (44. *quindecies*)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. *undecies*)	990		
ZFANG 44. *quaterdecies*	345	Investissements outre-mer	344		
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*)	992	Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993		

Droit divers

Créance due au report en arrière du déficit				346	
Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies*)				655	
Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* B)	645		
Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* D)	648		
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641				

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352	24 471	354
Déficits Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
Déficits antérieurs reportables * ... dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370	24 471	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2020

AB MULTISERVICES

S.A.S.U. au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 30 rue montesquieux

69007 LYON
R.C.S : 829576479

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 06/06/2022

Le 06/06/2022,
à 09h00,

Monsieur Ali BRIKI, associé unique de la société **AB MULTISERVICES,** s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

Monsieur Ali BRIKI , préside la séance en qualité de Président

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le justificatif de la convocation régulière de l'associé unique ;
- la feuille de présence;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019, et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,

Le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

AB

Décision n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 lesquels font apparaître **un bénéfice** de **20 790,47** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.
En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2019** faisant ressortir **un bénéfice** de **20 790,47** Euros.
L'associé unique décide d'affecter le résultat de **20 790,47** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 20 790,47 Euros

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquiès du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.
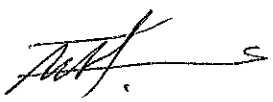
Le Président